



DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES ICPE

Février 2022

IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE

Nom de l'établissement	TECNO PROFILS
Appartenance à un groupe	Matériaux Equipement Plastique – Siège : Louvres - 95
Adresse de l'établissement	Le Bois des Brosses 89390 RAVIÈRES
Téléphone	03 86 55 99 55
Statut juridique	SARLU
N° SIRET	51846703000038
N°SIREN	518 467 030 20
Code APE	Fabrication de placage et de panneaux de bois (1621Z)
Signataire du dossier	Madame Karine EGLOFF Directrice de site k.egloff@tecnoprofils.com Mr Laurent MASSOTTE PDG du groupe MEP
Personne chargée du suivi du dossier	Madame Karine EGLOFF Directrice de site Tel : 03 86 55 99 55 Mobile : - Mail : k.egloff@tecnoprofils.com
Effectif	20 à 49 salariés
Certifications	/

Les informations consignées dans ce document émanent de la Direction de l'Établissement qui a vérifié le présent dossier, en assure l'authenticité et en assume la responsabilité.



RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ETABLISSEMENT

Tecnoprofils a été créée en 1997 et fait partie du groupe MEP (Matériaux Equipement Plastique) depuis 2007. Le groupe MEP - qui a son siège à Louvres (Val d'Oise) - emploie aujourd'hui 140 personnes et dispose de 7 sites (3 de production).

Tecnoprofils est spécialisée dans la fabrication de profilés PVC destinés au bâtiment, de lambris et profilés PVC décoratifs, de profilés MDF (Medium Density Fiberboard) revêtus et enfin dans l'assemblage de portes coulissantes.

Les procédés utilisés pour la fabrication des produits finis sont l'extrusion à chaud pour les produits en plastique, et le travail du bois (moulinière, scie...) pour la partie bois. Les produits finis fabriqués sont destinés à la décoration et l'aménagement intérieur (plinthes, lambris) et extérieur (débords de toit, planches de rive, lambris PVC).

Actuellement la société Tecnoprofils est déclarée depuis 1997 pour réaliser une activité d'enrobage de profilés de panneaux papier sous les rubriques 2410-2 et 2940-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (régime de déclaration).

La visite de l'inspection des installations classées a permis de constater que l'activité d'extrusion à chaud relevant de la rubrique 2661 sous le régime de l'Enregistrement n'était pas connu de l'administration. L'arrêté de mise en demeure n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0324 du 27 août 2021 demande à la société Tecnoprofils de régulariser sa situation.

Le but du dossier est de régulariser la situation administrative de la société afin :

- **qu'elle puisse poursuivre son activité en cours ;**
- **de lever l'arrêté de mise en demeure actuel ;**
- **de prendre en compte l'accroissement de l'activité d'extrusion à chaud (passage de 22t/j à 30t/j);**
- **d'intégrer la réalisation d'une plateforme de 2550m² afin de stocker les big bag de matières premières.**

L'activité réalisée par Tecnoprofils est soumise à la réglementation suivante :

« Arrêté du 27/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2661 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ».

Le présent dossier constitue la demande d'enregistrement de l'établissement.

Remarque : régime de la déclaration ICPE

La connexité des régimes n'étant pas assurée, l'établissement déposera en parallèle à la présente demande d'enregistrement une déclaration pour les rubriques ICPE suivantes :

2662-2 : Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510. dont le volume susceptible d'être stocké est supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1000 m³.

1532-2-b : Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public dont le volume susceptible d'être stocké est supérieur ou égal à 1000 m³ mais inférieur à 20000 m³.

2410-2 : Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610 dont la puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement est supérieur 50kW mais inférieure ou égale à 250 kW.

CONTENU DU DOSSIER

Conformément aux dispositions du code de l'environnement – partie réglementaire, le présent dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE comprend :

- Le CERFA de demande d'enregistrement n°15679-03 complété ;
- En pièces jointes, les éléments requis dans le cadre de la demande d'enregistrement listés ci-dessous :

N° pièce jointe	Intitulé selon CERFA n°15679-03
PJ 1	Plan de situation au 1/25 000 ^e
PJ 2	Plan des abords à l'échelle 1/2500 ^e avec rayon d'affichage des 100 m
PJ 3	Plan d'ensemble au 1/300 ^e avec demande de dérogation sur l'échelle
PJ 4	Compatibilité avec les règles d'urbanisme
PJ 5	Capacités techniques et financières
PJ 6	Audit de conformité du projet vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif à la rubrique 2661- régime d'enregistrement
PJ 6	Audit de conformité vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté ministériel du 24 janvier 2000 relatif à la rubrique 2662 - régime de déclaration
PJ 6	Audit de conformité vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif à la rubrique 2410 - régime de déclaration
PJ 6	Audit de conformité vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif à la rubrique 1532 - régime de déclaration
PJ 7	Demande d'aménagement de prescription
PJ 12	Compatibilité avec les documents de planification (plans / schémas / programmes)
PJ 13	Etude d'incidence
PJ 19	Description des activités de l'exploitant
PJ 20	Besoins en eau pour la défense incendie (guide D9) / volume de confinement des eaux d'extinction (D9A)
PJ 21	Rapports de l'Analyse de Risque Foudre (ARF) et d'Etude Technique Foudre (ETF)
PJ22	Modélisations incendie Flumilog
PJ 23	Dossier de déclaration ICPE relatif aux rubriques 1532-2-b, 2662-2, 2410-2 issu de la nomenclature des installations classées
PJ 24	Proposition d'échéancier de mise en conformité des installations.